



DIRECTION DE L'URBANISME

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

1. Identification du demandeur (propriétaire du fonds de commerce)

Nom de la société :
Type de la société :
Raison sociale :
Nom (qualité du représentant) :
Prénom :
Adresse (siège social) :
Localité :
Code Postal :
Téléphone :
Adresse mail :

2. Identification du fonds de commerce

Nom de l'enseigne de l'établissement :
Adresse de l'établissement :
Nature du commerce :
Date d'achat du fonds de commerce :
N° du K Bis :
En cas de reprise d'un commerce existant, nom du prédécesseur :

3. Objet de la demande

Vous souhaitez obtenir l'autorisation d'installer ou de maintenir sur la voie publique un commerce ambulancier (food truck...), une terrasse ouverte, une terrasse fermée, une contre-terrasse, un étalage, un contre-étalage, du mobilier urbain¹ :
.....
.....
.....
.....

¹ Définitions :

TERRASSE OUVERTE : Surface d'espace public destinée à la consommation alimentaire de clients où y sont installés des tables, des chaises, parasols, bacs à plantes, cendrier et autres mobiliers. Concerne exclusivement les exploitants de débits de boissons ou de restauration (cafés, restaurants, salon de thé, ...) ou les théâtres, musées. L'emplacement de la terrasse ouverte est accolé à la devanture du commerce.

TERRASSE FERMEE : Même définition que la terrasse ouverte. La surface du domaine public occupée est néanmoins couverte et close par des éléments.

CONTRE-TERRASSE OUVERTE : Terrasse ouverte située en bordure de trottoir.

ÉTALAGE : Surface d'espace public, destinée à l'exposition, la présentation ou la vente sur le domaine public d'objets ou denrées en rapport avec le commerce. L'emplacement de l'étalage est accolé à la devanture du commerce.

CONTRE-ÉTALAGE : Étalage situé en bordure du trottoir.

MOBILIER URBAIN : L'ensemble des équipements installées sur le domaine public à des fins de service, d'information à destination d'une clientèle (les tourniquets, rôtissoires, bac à glaces, appareils à gaufres ou crêpes, panneau publicitaire, etc).

COMMERCE AMBULANT : fait référence à une activité commerciale exercée de manière itinérante, sans ancrage fixe sur le domaine public. Il s'agit d'une forme de commerce où le commerçant se déplace d'un endroit à un autre pour vendre ses produits ou services, généralement à partir de véhicules, stands temporaires, ou autres installations mobiles.

4. Dimensions de l'installation demandée

Désignation de la voie :
Longueur demandée :
Largeur demandée :
Hauteur :
Emprise :
Date de début de la demande :
Date de fin de la demande :
Durée :

5. Descriptions et Observations

.....
.....
.....
.....

6. Documents à joindre au formulaire

1. Une copie du certificat d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;
2. Une copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce en ce qui concerne les débitants de boissons et les restaurateurs ;
3. Une copie du bail commercial ou du titre de propriété ;
4. Une attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public ;
5. Un plan de masse avec cotes (en mètres) précisant l'implantation du dispositif par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes (mobilier urbain, potelets, arbres, étalages, terrasses, etc) accompagné des détails éventuels nécessaires à sa bonne compréhension, avec l'indication du trottoir ;
6. Une notice descriptive des équipements, mobiliers utilisés sur le domaine public (en précisant matériaux, couleurs, nombre, etc) ;
7. Photographies permettant de situer les abords de l'installation projetée et d'apprécier l'insertion du projet de construction ;
8. Le certificat de conformité du matériel exposé ;
9. Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;

Je m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées, à me conformer strictement à l'arrêté n°2025-0010 portant réglementation des autorisations d'occupation du domaine public, à m'acquitter de la redevance afférente à l'occupation demandée et à supprimer cette installation lorsque l'administration le jugera utile.

Lu et approuvé,

le

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Villemandeur en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des autorisations d'occupation commerciale du domaine public. La base légale de ce traitement est l'obligation légale. Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement, augmentée des éventuelles obligations légales (1 an). Elles sont hébergées en France, et ne sont destinées qu'au service de la mairie. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime, en contactant le service urbanisme à l'adresse suivantes (amenagement@mairie-villemandeur.fr, 1 bis avenue de la Libération 45700 Villemandeur). Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.